



## DISPOSITIONS RELATIVES AUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET AGRANDISSEMENTS

Règlement de zonage numéro 1373 chapitre 9

### DEMANDE ASSUJETTIE

L'approbation par le conseil d'une proposition de travaux assujettis, selon les demandes définies sous chaque secteur de PIIA, est obligatoire préalablement à l'émission de tout certificat d'autorisation ou permis de construction visant les travaux suivants :

- la subdivision d'un terrain;
- la construction d'un nouveau bâtiment;
- la modification de tout bâtiment existant par l'ajout d'un étage ou par un agrandissement équivalent à plus de 50 % de la superficie de plancher existante;
- l'implantation et la modification d'une enseigne.

### FORME DE LA DEMANDE

Toute demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale doit contenir les éléments et expertises nécessaires à l'évaluation du projet, à savoir :

- le nom, prénom et domicile du propriétaire ou de son représentant autorisé;
- le nom, prénom et adresse du ou des professionnels ayant travaillé à la préparation des plans et documents;
- l'identification cadastrale du ou des terrains existants, les dimensions et les superficies;
- la date, le titre, le nord astronomique et l'échelle des plans;
- les caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, marécage, roc de surface, espace boisé, zone d'inondation, etc.), s'il y a lieu;
- tout autre document exigé par le présent règlement.

Les documents contenant les éléments et expertises nécessaires à l'évaluation du projet doivent être fournis de la manière suivante :

- trois (3) exemplaires couleurs dans un format égal ou inférieur à 8 ½ x 14 pouces ;
- un (1) exemplaire informatique si disponible en format .jpg, .pdf ou .tiff.

### PROCÉDURE

Le requérant d'un permis ou certificat visé à l'article précédent doit accompagner sa demande de tous les documents relatifs à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale et l'adresser à l'inspecteur des bâtiments.

Une fois que la demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation est jugée conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville par l'inspecteur des bâtiments, ce dernier transmet la demande au Comité consultatif d'urbanisme.

### ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Comité évalue la demande en fonction des objectifs et critères applicables à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains. Le Comité peut en outre, dans l'exercice de ses fonctions :

- demander au requérant des informations additionnelles afin de compléter son étude;
- visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande de permis ou de certificat.

Le Comité, après étude de la demande, recommande au Conseil son approbation ou son rejet. S'il estime qu'il ne peut recommander l'approbation de la demande, il peut suggérer au requérant les modifications souhaitées. Le requérant peut alors présenter une demande modifiée à l'inspecteur des bâtiments qui la soumet de nouveau au Comité en vue d'une nouvelle étude.

### DÉCISION PAR LE CONSEIL

À la suite de la recommandation du Comité, le Conseil, par résolution, approuve les plans s'il les juge conformes au présent règlement, ou les désapprouve dans le cas contraire. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

### MODIFICATION AUX PLANS ET DOCUMENTS

Toute modification aux plans et documents du plan d'implantation et d'intégration architecturale après approbation du Conseil, conformément au présent règlement, nécessite la présentation d'une nouvelle demande.

### DÉLIVRANCE DU PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION

Suite à l'adoption de la résolution approuvant les plans, l'inspecteur des bâtiments délivre le permis ou le certificat d'autorisation dans la mesure où la demande est aussi conforme aux autres règlements de la Ville.

### CONTRAVENTIONS ET PÉNALITÉS

Quiconque contrevient à l'un ou l'autre des chapitres, sections, sous-sections ou articles du présent règlement commet une infraction et est passible, sur poursuite sommaire, d'une amende avec ou sans frais.

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

PROPRIÉTÉ VISÉE													
Adresse des travaux :													
Numéro de lot :													
IDENTIFICATION													
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; padding: 2px;">Propriétaire</th> <th style="width: 50%; padding: 2px;">Requérant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 2px; font-size: small;">Si vous êtes nouvellement propriétaire (6 mois), vous devez présenter vos titres de propriété</td> <td style="padding: 2px; font-size: small;">Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration écrite de ce dernier</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Nom :</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Adresse :</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Numéro de téléphone 1 :</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Numéro de téléphone 2 :</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> </tbody> </table>	Propriétaire	Requérant	Si vous êtes nouvellement propriétaire (6 mois), vous devez présenter vos titres de propriété	Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration écrite de ce dernier	Nom :		Adresse :		Numéro de téléphone 1 :		Numéro de téléphone 2 :	
Propriétaire	Requérant												
Si vous êtes nouvellement propriétaire (6 mois), vous devez présenter vos titres de propriété	Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration écrite de ce dernier												
Nom :													
Adresse :													
Numéro de téléphone 1 :													
Numéro de téléphone 2 :													
DESCRIPTION DES TRAVAUX													
Voir fiches synthèses des différents travaux en annexe													
<input type="checkbox"/> 1- REMISE  <input type="checkbox"/> 2- BALCON/GALERIE  <input type="checkbox"/> 3- SERRE DOMESTIQUE  <input type="checkbox"/> 4- GAZEBO/TONNELLE  <input type="checkbox"/> 5- THERMOPOMPE	<input type="checkbox"/> 6- PISCINE HORS-TERRE  <input type="checkbox"/> 7- PISCINE CREUSÉE  <input type="checkbox"/> 8- SPA  <input type="checkbox"/> 9- RÉNOVATION  <input type="checkbox"/> AUTRES : _____												
Date du début des travaux :													
Date de la fin des travaux :													
Valeur totale des travaux (matériaux et main d'œuvre) :	\$												
Description des travaux :	Documents à joindre à la demande :												
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Croquis d'implantation</b> Indiquer les mesures (superficies, distances entre les limites de propriété) Localiser les travaux sur une copie de votre certificat de localisation</li> <li><b>Plan de construction détaillé</b> Une élévation de chacun des côtés du bâtiment, si applicable Détails de construction (superficie, profondeur, hauteur, etc.) Matériaux utilisés</li> </ul>												
DÉCLARATION													

Je, \_\_\_\_\_, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives à mon projet, lesquelles sont exposées à l'annexe jointe à la présente. En apposant ma signature, je m'engage à respecter les normes municipales édictées à la réglementation d'urbanisme en la matière.

\_\_\_\_\_  
Signature du requérant

\_\_\_\_\_  
Date

### TRANSMISSION DU FORMULAIRE

**Par la poste :**

Service de l'aménagement du territoire  
VILLE DE DEUX-MONTAGNES  
625, 20e Avenue  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 6B2

**Par courrier électronique :**

[vpintal@ville.deux-montagnes.qc.ca](mailto:vpintal@ville.deux-montagnes.qc.ca)

Section réservée – Service de l'aménagement du territoire	
Numéro de la demande :	
Date de réception :	
Matricule :	
Numéro de zone :	
Numéro de PIIA :	
Dérogation mineure requise :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Date d'émission du permis :	
Initiales de l'inspecteur :	